

la paix seroit, & lors sans autre indiſtion, ny conuocation, que le Concile ſe pourſuiuroit & continueroit: & en ce Concile aucuns Prelats ny autres Eccleſiaſtiques de France & de Suiſſe ne s'y trouuerent. Le Pape Pie IV. ſucceſſeur de Paul IV. en l'an 1560. le 29. iour de Nouembre decerna vne Bulle pour la celebration du Concile de Trente, & la fit publier au iour de Paſques enſuiuant, pour y eſtre celebré, nonobſtant quelconque ſuſpenſion qu'il leue & oſte, après en auoir, dit-il, aduerty l'Empereur Ferdinand, & les autres Rois & Princes, ſans nommer le Roy de France; ce que le Pape Paul III. n'auoit pas fait: lequel en ſa Bulle de l'indiſtion du Concile fait honorable mention du Roy de France Tres-Chreſtien, & le nomme ſeul avec l'Empereur, les exhorte d'y enuoyer leurs Prelats, & autres gens doctes, enioignant à tous de s'y trouuer. De maniere que l'on continua le Concile à Trente, & recommença la 17. ſeſſion ſous Pie IV. le 18. Ianuier 1562. que fut le decret de celebrer le Concile, & la ſeſſion prochaine remiſe au 26. Feurier prochain, & y eut vn ſauf-conduit decerné le 4. May audit an, pour tous les Allemans en general & particulier, meſme pour ceux de la Confeſſion d'Aulbourg, afin d'y comparoir, & s'y trouuer en toute liberté: avec vne extension pour tous autres Royaumes, nations, prouinces, & autres ſous la meſme forme, & en meſmes paroles que celui octroyé aux Allemans. Sous ce Pape y eut neuf ſeſſions,